

Ecole "Pagette"

13, rue de l'église
54700 LOISY
03-83-81-29-37

ce.0540642e@ac-nancy-metz.fr

Ecole de Bezaumont

50, rue de l'école
54380 Bezaumont
03-83-23-63-88

ce.0540245y@ac-nancy-metz.fr

Ecole maternelle d'Atton

rue des dames
54700 Atton
03-83-83-15-04

ce.0540172u@ac-nancy-metz.fr

Compte-rendu

Réunion du Conseil d'école 1^{er} trimestre

Date du conseil d'école : **Mardi 14 novembre 2023 - 18 h 00**

PARTICIPANTS :

Fonction	NOM Prénom	présent	excusé	absent
Présidente	Mme VANSON Pauline (Loisy)	X		
I.E.N. ou représentant	Mme DUMET Delphine		X	
RPI	M. GIRARD DAVID (président)	X		
	Mme SABEL Jessica (vice présidente)	X		
Enseignants	Mme MULLER Claire (Loisy)	X		
	Mme MUNICH Marielle (Loisy)	X		
	Mme BERTHOUX Annie (Bezaumont)	X		
	Mme BOSCHIAN Sandrine (Bezaumont)	X		
	Mme BOFFY Héroïse (Bezaumont)	X		
	Mme BOUVARD FATH Tania (Atton)	X		
	Mme MALARD Annick (Atton)	X		
Parents élus	Mme ANTONI Carole (Tit.1)	X		
	Mme PELLENZ Catherine (Tit.2)	X		
	Mme HOUEIX Mickaëlle (Tit.3)	X		
	Mme DIEFFENBRONN Emilie (sup)	X		
	M. GIGLEUX Sylvain (sup)	X		
	Mme ETIENNE Marlène (sup)	X		
	Mme DORGET Elodie (Tit.1)	X		
	Mme FOURCADE Marie-Laure (tit 2)	X		
	Mme CLAUDEPIERRE Emilie (Tit.3)	X		
	Mme GAMORY Marine (Tit.1)	X		
	Mme DOMINIK Sophie (Tit.2)	X		
	Mme ROGET Marlène (sup)	X		
Invités	M. Paul MARCO responsable transport CCBPAM	X		
Mairies	Mme CURINA-PRILLEUX Marlène Atton	X		
	M. LOMBARD Didier Bezaumont	X		

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des membres du conseil d'école et organisation
2. Transports scolaires
3. Compte rendu des élections des représentants de parents d'élèves
4. Effectifs de l'année 2023-2024
5. Prévisions d'effectifs pour l'année 2024-2025
6. Vote du règlement intérieur 2023-2024
7. Sécurité (PPMS, exercices attentat intrusion et incendie, DUER...)
8. Projet d'école
9. pHARE
10. Bilan financier
11. Actions pédagogiques menées et envisagées
12. Conseil école/collège
13. Notre Ecole Faisons La Ensemble (NEFLE)
14. Travaux effectués et à effectuer dans les écoles
15. Questions recensées par les parents élus (Celles-ci auront été formulées et soumises à la directrice au moins 48h avant)

Secrétaire de séance :

Mme MUNICH Marielle

Présidente :

Mme VANSON Pauline

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2023

La séance débute à 18h00.

Mme Vanson (directrice de l'école de Loisy et coordinatrice des directions des écoles du RPI pour cette année scolaire 2023-2024) présidera ce premier conseil d'école.

Les 3 écoles font le choix d'un conseil d'école regroupé pour les 3 établissements. Validé par l'assemblée.

1/ Présentation des membres du nouveau Conseil d'École

- L'équipe pédagogique
- Les représentants de parents d'élèves
- Les représentants du RPI du VAL
- Désignation d'un secrétaire de séance : MUNICH Marielle

2/Transport

M. Girard, président du RPI du VAL et M. Marco, responsable des transports à la CCBPAM ont été informés et interpellés dans des courriels en date du 29 septembre 2023 et du 19 octobre 2023 par Mme Vanson directrice de l'école de Loisy. Mme Dumet, IEN de Pont à Mousson a été avisée de la situation.

Les courriels précisait notamment que depuis la rentrée, des difficultés persistent avec les transports scolaires : les élèves domiciliés à Sainte Geneviève arrivent en car scolaire à l'école de Loisy avec un retard de 5 à 10 minutes chaque matin. Cela concerne 7 élèves. L'accueil s'effectue dès 8h05 et le début de l'enseignement à 8h15. Les élèves concernés arrivent à l'école entre 8h20 et 8h25 quotidiennement voire 8h30. Outre les problèmes de sécurité que cela engendre, ces élèves cumulent en 28 jours (depuis le 4 septembre) environ 3h30 de retard. Il est urgent de trouver une solution, la phase d'ajustements n'ayant pas été concluante.

Nous remercions M. Paul Marco, responsable des transports de la CCBPAM d'avoir accepté notre invitation et d'être présent à ce conseil d'école.

Le changement des horaires des écoles du RPID permettrait de pallier les difficultés rencontrées.

Dans un mail en date du 09/11/23, Mme Vanson souligne des incohérences concernant les propositions faites : l'horaire d'arrivée du bus à Loisy est 8h05 or, avec les changements d'horaire, les élèves ne seront accueillis qu'à partir de 8h10 (10 minutes avant l'horaire de début d'enseignement). Quid des enfants entre 8h05 et 8h10 ? Idem à 13h05 ; actuellement le bus est sensé partir d'Alton à 8h00 et déposer les élèves de Sainte Geneviève à 8h15. Cela n'a jamais été le cas depuis le début de l'année : le bus quitte Alton entre 8h05 et 8h10 et les élèves de Sainte Geneviève arrivent à 8h25, au mieux 8h20. Si cet horaire de départ n'est pas modifié, je vois difficilement comment il pourrait soudainement être respecté et surtout comment les enfants de Sainte Geneviève pourraient arriver à l'heure à 8h20 alors que leur trajet s'allonge via Bezaumont.

M. Marco précise que les lignes ont été laissées dans l'état depuis leur création. En 2021 : surcharge lors des correspondances car les lignes n'étaient pas respectées. Besoin de clarté pour les chauffeurs, familles et enfants.

Contraintes : desservir toutes les communes et arriver à l'heure. L'objectif est d'affecter les enfants sur une ligne : pas de confusion, pas de correspondance.

Concernant les incohérences signalées : Mme Curina s'engage à signaler si le bus part en retard d'Alton. M. Marco va fournir une analyse des heures de départ d'Alton. Le second problème PRI9 : il n'y a pas de dépose à Loisy, uniquement une prise en charge.

Il y aura un mail individuel aux familles avec la ligne et l'arrêt précisé. Importance de l'inscription aux transports. Prise en charge pour les modes de garde possible s'il n'y a pas de surcharge après étude.

De nouvelles incohérences ayant été soulignées (élèves de Loisy qui se rendent à Ste Geneviève : incohérence 11h35 alors que la sortie est à 11h20 avec modification) : le vote est reporté.

Rappel de la procédure :

Le directeur d'école convoque un conseil d'école extraordinaire et transmet à l'Inspecteur de l'Education nationale (IEN) le relevé de décisions faisant apparaître clairement l'avis du conseil à la proposition précise de modification des horaires scolaires.

Lors du conseil d'école extraordinaire, il est procédé à un vote.

L'IEN formule un avis favorable ou défavorable et transmet la demande à Monsieur le Directeur académique.

Avant de prendre sa décision, le Directeur académique consulte la collectivité territoriale compétente en matière d'organisation et de financement des transports scolaires.

Les décisions prises par le directeur académique des services de l'éducation nationale pour fixer les heures d'entrée et de sortie de chaque école sont annexées au règlement type départemental des écoles après consultation du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN).

Rappel : liste des votants aux conseils d'école :

- le directeur,
- tous les enseignants de l'école (même ceux qui travaillent à temps partiel),
- les remplaçants en exercice dans l'école au moment du conseil d'école,
- un membre du RASED,
- les parents délégués élus avec un nombre de voix égal au nombre de classes (les suppléants sont invités mais n'ont le droit de vote que s'ils remplacent un titulaire absent),
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné
- L'EN assiste de droit mais ne participe pas au vote.

Il est possible d'organiser un vote à bulletin secret si un des membres le demande.

Conducteur de bus : des élèves se plaignent de façon récurrente durant la première période des paroles et du comportement d'un chauffeur de bus, auprès de leur maîtresse ou de leurs parents. Les faits ont été transmis au RPI, à la Communauté de Communes qui gère le transport. Un chauffeur de bus distribue des bonbons aux enfants avant l'arrivée à l'école (8h05).

Comportement signalé et sanction par le transporteur.

Etat de la route de Dieulouard : étude par le département : pas de souci de sécurité pour le passage des cars scolaires. Travaux prévus en 2024. Compétence départementale : 800 000 à 1 000 000 d'euros. Dangerosité et instabilité de la route de la vieille côte : bas-côtés non stabilisés.

3/ Compte-rendu des élections de représentants de parents d'élèves

Une réunion avec les 3 directrices et les parents d'élèves qui le souhaitaient a eu lieu le 19 septembre.

(Rappel de l'organisation des élections, du rôle de délégués de PE, du calendrier, mise sous enveloppes...).

A la suite de celle-ci une liste de candidats par école a pu être établie.

<u>ATTON</u>	<u>BEZAUMONT</u>	<u>LOISY</u>
<p><u>Résultats</u> : 84 électeurs 76 votants dont 10 bulletins nuls ou blancs</p> <p style="text-align: center;">90,48 %</p> <p>2 sièges pourvus par 2 titulaires : Mmes Gamory et Dominik Suppléantes : Mmes Roget et Claudepierre</p>	<p><u>Résultats</u> : 109 électeurs 94 votants dont 8 bulletins nuls ou blancs</p> <p style="text-align: center;">86,24 %</p> <p>3 sièges pourvus par 3 titulaires : Mmes Dorget, Fourcade et Claudepierre. Suppléants : Ms Gigleux, Genet et Michaut</p>	<p><u>Résultats</u> : 116 électeurs 100 votants dont 13 bulletins nuls ou blancs</p> <p style="text-align: center;">86,21 %</p> <p>3 sièges pourvus par 3 titulaires : Mmes Antoni, Pellenz et Houeix. Suppléants : M. Gigleux, Mmes Dieffenbronn et Etienne.</p>

4/ La rentrée 2023-2024: effectifs et répartitions, horaires

<u>ATTON</u>	<u>BEZAUMONT</u>	<u>LOISY</u>
<p>PS-MS : 19 + 4 = 23 élèves MS-GS : 13 + 9 = 22 élèves</p> <p><u>Total : 45 élèves</u></p> <p>8h45 -11h45 13h45 -16h45</p>	<p>GS-CP : 10 +10 = 20 élèves CP-Ce1: 15+6 =21 élèves Ce1-Ce2 : = 5 +15 = 20 élèves</p> <p><u>Total : 61 élèves</u></p> <p>8h30-11h30 13h30-16h30</p>	<p>Ce2-Cm1 : 17+5 = 22 élèves Cm1-Cm2 : 15+6= 21 élèves Cm2 : 22 élèves</p> <p><u>Total : 65 élèves</u></p> <p>8h15-11h15 13h15-16h15</p>

5/ La rentrée 2024-2025 : prévisions

Prévision 2024-2025 : 161 élèves

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
18	19	17	19	25	11	32	20

Prévision d'effectifs sur ONDE (répartition par école fictive) :

Atton : PS et MS ; Bezaumont : GS, CP et CE1 ; Loisy : CE2, CM1 et CM2

6/ Règlement intérieur et vote

- Présentation du règlement intérieur.
- Charte de laïcité : les parents peuvent lire la charte sur le site du RPI

La modification suivante du règlement intérieur a été votée par la majorité des membres le 30/06/23.

Titre 13

Les conseils d'école du RPI du Val sont fusionnés : Article D411-3.

Les membres de ce conseil d'école de droit et invités sont les suivants : Code de l'éducation Article D 411-1

Discussions du 14/11/23 ? : Lecture faite au conseil d'école du code de l'éducation correspondant. Ajout d'un texte au Sénat par M. Girard.

Les membres du conseil d'école demandent une précision sur les votes concernant le RPI/ les municipalités.

Les maires des communes où se trouvent les écoles sont participants de droit avec une voix chacun.

1 représentant du RPI : le nombre de voix est à clarifier pour le prochain conseil d'école : 3 (1 par école à confirmer).

7/ Sécurité

<u>ATTON</u>	<p style="text-align: center;"><u>Exercice incendie</u> 26/09/2023</p> <p>Les équipements asservis à l'alarme n'ont pas fonctionné. Les élèves ont pu écouter l'alarme par le biais d'un téléphone portable afin de reconnaître ce signal sonore. Cet exercice prévu a pu être réalisé à 9h35 au lieu de 9h30 après différentes tentatives afin d'actionner l'alarme de l'école. Les élèves ont bien réagi à cet exercice. Cet exercice a été explicité aux élèves. L'alarme incendie a depuis été réparée (le 04/10/2023).</p> <p style="text-align: center;"><u>Exercice PPMS attentat intrusion</u> 13/10/2023 Scénario : « se cacher »</p> <p>L'exercice s'est bien déroulé. Les élèves se sont cachés aux endroits prévus. Cet exercice a été explicité aux élèves.</p>
<u>BEZAUMONT</u>	<p style="text-align: center;"><u>Exercice incendie</u> 08/09/2023</p> <p>2 min 30 s ont été nécessaires pour atteindre le point de rassemblement. Personnel et élèves ont été particulièrement efficaces (si besoin, une évacuation plus loin par le portail aurait pu se faire sans problème.)</p> <p style="text-align: center;"><u>Exercice PPMS attentat intrusion</u> 03/10/2023</p> <p>Un individu s'introduit dans l'école : il force la porte vitrée, entre en force en assommant l'Atsem. Bonne réactivité des personnels, les classes réussissent à se barricader. (élèves de maternelles prévenus : « jeu de cache-cache » pour l'exercice)</p>
<u>LOISY</u>	<p style="text-align: center;"><u>Exercice incendie</u> 07/09/2023</p> <p>1 min 10 ont été nécessaires pour évacuer les enfants de l'enceinte de l'école et 3 min 21 s en tout pour atteindre le point de rassemblement.</p> <p style="text-align: center;">Une clé est nécessaire pour faire évacuer la classe de Cm2. (portail) Les alarmes des deux bâtiments ne sont pas reliées. Il manque une clé dans l'ancien bâtiment. Une veilleuse est défaillante dans la classe 1. Impossible d'arrêter l'alarme dans l'ancien bâtiment : le RPI est prévenu et va faire le nécessaire rapidement.</p> <p style="text-align: center;"><u>Exercice PPMS attentat intrusion</u> 19/10/23 reporté en raison des événements tragiques liés à l'actualité. 13/11/2023 Présence d'un individu malveillant dans le village. Les enfants se sont prêtés à l'exercice.</p> <p style="text-align: center;">Les portes de classe de l'ancien bâtiment ne se verrouillent pas de l'intérieur. Nécessité d'un avertissement lumineux discret et rapide.</p>

Chaque école se prépare au mieux en diversifiant les différents exercices au cours de l'année.

Chaque année, dans les 3 écoles, les PPMS sont remis à jour, les consignes attendantes transmises aux parents et la gendarmerie est informée des personnes présentes habituellement dans l'école par les directrices.

Les consignes Vigipirate précises ont été redonnées aux équipes pédagogiques et aux familles suite au passage au niveau « risque attentat ». Le 16 octobre, un temps d'hommage, de recueillement ou de réflexion spécifique adapté à l'âge des élèves a eu lieu dans les écoles.

Les maires des communes ont été interpellés par les directrices concernant la sécurité aux abords des écoles (stationnements).

M. Lombard, maire de Bezaumont a matérialisé immédiatement l'interdiction de stationner aux abords de l'école. La municipalité en assure le respect (Mairie attenante à l'école).

M. Favre, maire de Loisy, a pris un arrêté municipal : l'arrêt et le stationnement de tout véhicule à moteur sont strictement interdits et sont considérés dans le périmètre immédiat et jusqu'à 20m en amont et en aval de l'établissement scolaire « Pagette » [...].

8/ Présentation des projets d'écoles et validation par le CE

Pour rappel :

Axe 1 : Développer les conditions pour apprendre et vivre ensemble.

Axe 2 : Permettre à tous les élèves de progresser dans leurs compétences langagières et d'oser entrer en communication à l'oral comme à l'écrit.

Axe 3 : Renforcer la performance scolaire : améliorer la réussite de tous les élèves et élever le niveau de qualification.

Le projet d'école a été validé par un vote à l'unanimité.

Les fiches résultats des évaluations nationales CP, CE1 et CM1 correspondant à notre école nous sont parvenues. Les parents des élèves évalués ont été invités à un RDV avec leur maîtresse.

Nous sommes en attente des fiches des évaluations d'entrée en 6ème. Ces fiches ont été analysées par école. Prochainement, elles le seront lors d'un conseil de cycle avec l'ensemble des enseignantes du RPI du VAL. En fonction des indicateurs liés aux résultats des évaluations, les équipes pourront affiner des actions à mettre en œuvre dans le projet d'école.

9/ PHARe

La lutte contre le harcèlement est une priorité absolue pour notre ministère. La journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire se déroule chaque année le premier jeudi qui suit les vacances scolaires de la Toussaint (jeudi 9 novembre 2023). Dans cette perspective, deux actions prioritaires ont été demandées par le MEN:

- La passation par tous les élèves d'un questionnaire d'auto-évaluation sur le harcèlement

Tous les élèves des écoles à compter du CE2, des collèges et des lycées se sont vus proposer de remplir une grille d'auto-évaluation non nominative visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire. Ce temps est l'occasion de mettre l'accent sur la prévention et la détection des situations de harcèlement, première condition de protection des élèves victimes.

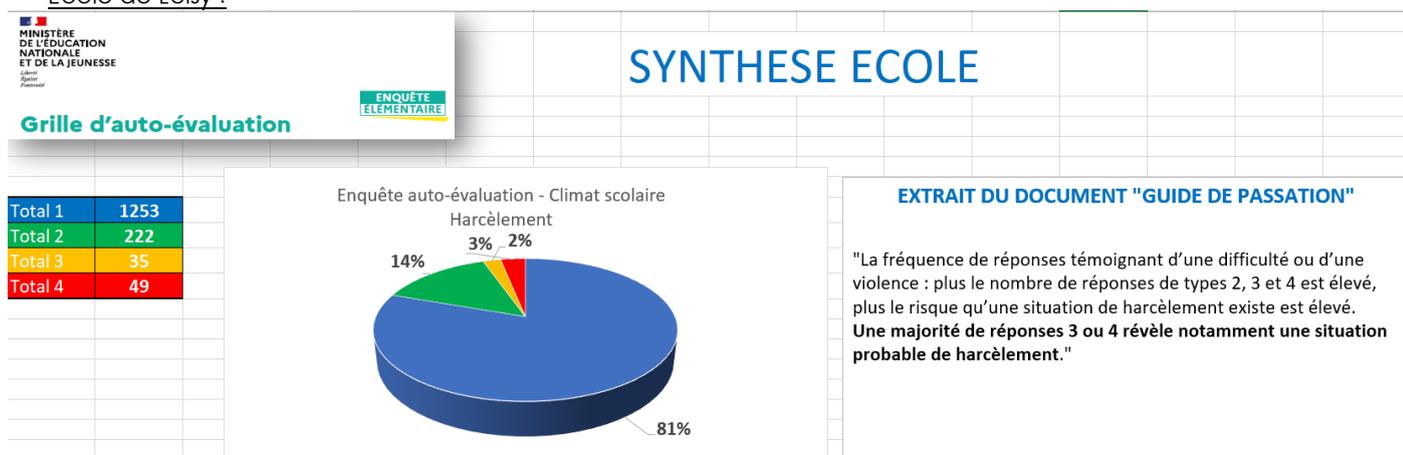
Analyse : le professeur en charge de la classe examine les questionnaires des élèves de sa classe et procède aux décomptes des réponses pour chaque questionnaire (nombre de réponses 1, 2, 3 ou 4). Il procède à une première analyse, qu'il partage ensuite avec le directeur de l'école.

Restitution : quel que soit le niveau retenu (classe, niveau d'enseignement, école, collège ou lycée), l'exploitation des réponses des élèves permet d'évaluer et d'objectiver l'existence d'un phénomène de harcèlement afin de permettre une prise de conscience et une mobilisation collective. Plus largement, l'analyse des réponses constitue aussi un moyen d'apprécier la qualité de vie des élèves à l'école et sur ces constats d'engager les actions utiles à son amélioration.

- Ecole d'Atton : le questionnaire n'est pas à réaliser par les maternelles
- Ecole de Bezaumont : questionnaire de 24 questions, réalisé par les 15 CE2 : réponses 1 (jamais) : 84,8 %, réponse 2 (parfois) : 13,9%, réponse 3 (souvent) : 1,3 %, réponse 4 (très souvent) : 0%

Toute l'équipe est sensibilisée et mobilisée pour veiller dans la durée au meilleur climat scolaire possible.

- Ecole de Loisy :



- L'inscription obligatoire de votre école ou établissement sur la plateforme Phare et la mise en place des mesures associées

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, PHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux lycées depuis la rentrée 2023. 100 % des écoles et établissements mettent en œuvre ce programme.

- Ecole de Bezaumont (toutes classes) : réflexions sur le « bien vivre ensemble » et « ses valeurs », mises en scène /débats autour de situations déjà observées où « je » suis embêtée (→ susciter l'empathie), émotions, verbalisation de ma gêne et demande de cesser (CNV par messages clairs lors des conflits), recherche de

solutions concrètes, vidéos et textes « Petits citoyens ». Travail en lien avec les gendarmes de la MPF et l'infirmière de l'EN (personnes ressources). Réalisation d'une affiche « Non au Harcèlement ».

- Ecole de Loisy : sensibilisation avec des vidéos, carte mentale « non au harcèlement », médiation par les pairs et messages clairs lors de conflits.

10/ Bilan financier

Budget : 40 euros par enfant avec une répartition en tiers.

ATTON	BEZAUMONT	LOISY
Comptes vérifiés par l'OCCE de Nancy.	Comptes effectués par Mme Berthoux, vérifiés par Mmes Fabiszack et Boffy, validés par l'OCCE. Versement de la coopérative scolaire (12€) : merci aux familles, chèques déposés comme d'habitude après les vacances de novembre pour échelonner les dépenses, possibilité de payer en deux fois ou pas du tout. Vente photos de classes en période 1 comme d'habitude. Remise de la commande photos d'ici 15 jours maximum.	Comptes effectués par Mme Vanson, vérifiés par Mmes Jolivet-Sinteff et Munich, validés par l'OCCE54.

Compte Association Usep : besoin des cotisations élèves (AG du 6/10) afin de pouvoir affilier les élèves des écoles d'Alton et Bezaumont pour l'année 2023/2024 avant le 30 octobre impérativement.

Précision Alton : cotisation réglée avec la coopérative de l'école mais demande de participation des familles pour la rentrée prochaine.

11/ Actions pédagogiques menées et envisagées

ATTON	BEZAUMONT	LOISY
<ul style="list-style-type: none"> - La semaine du goût du 09 au 13 octobre 2023, anticipée en raison des sorties. (PS/MS et MS/GS) - Sortie médiathèque : deux animations, une visite thématique de la médiathèque sur le thème du loup et un musée numérique sur la représentation du mouvement dans l'art. (PS/MS et MS/GS) - Spectacle offert par la CCBPAM à la médiathèque de Pàm le 20/10/2023. Les élèves ont pu découvrir des contes à grandir... de Muriel Revollon (conteuse). (PS/MS et MS/GS) - USEP : 13/11/2023. Thème : Objets roulants. (PS/MS et MS/GS) - « Quoi de neuf ? », les deux classes de l'école se réunissent chaque vendredi afin d'échanger et de permettre aux élèves de présenter oralement les nouveautés apprises dans la semaine (comptine, chant, danse, expérience à raconter...). Permettre aux élèves de s'exercer à la prise de parole et développer des habilités langagières. 	<ul style="list-style-type: none"> - Semaine de rentrée olympique et para olympique Jo 2024 avec défis kilométriques (village) - Projet artistique de l'année « émotions et mouvement » - En classe, 3 interventions du musée numériques prévues sur l'année + spectacle+ sortie) - Parcours citoyen - Mise en œuvre d'un plan de gestion de la cour (sécurité et bien être) - débats philos pour les CE (Com/Com): réfléchir par soi-même, prendre position - Hommage/réflexions - Actions « phare » - 11 novembre - Action de solidarité : Téléthon 8/12 (usep) - Banque de ressources et actions/valeurs de USEP - Parcours culturel (PEAC) - Spectacle Com Com « Le sacre de l'or bleu » en octobre (Conte musical) - Cinéma prévu pour les 3 classes pour Noël le 11/12 « caillou, chou, hibou » - Gestion en équipe de la difficulté scolaire, actions en lien, évaluations nationales dans les 3 classes. → stage de réussite en août assuré 	<ul style="list-style-type: none"> - Sortie Médiathèque (thème écologie) : Cm2 - Spectacle vivant CCBPAM: Cm1-Cm2 et Cm2 - Programme Watty : Cm1 et Cm2 - Spectacle sur le tri sélectif - Visite du centre de tri PAPREC - Débat philo en Ce2-Cm1 - Visite du salon des artistes Ce2-Cm1 - Piscine - Séance de cinéma pour les 3 classes - Ma classe aux jeux : des billets pour les Jeux paralympiques (28 août au 8 septembre 2024) sont réservés aux écoles. [...] Les écoles et les établissements retenus bénéficieront d'un ou plusieurs lots de 34 billets, qui correspondent à un groupe de 30 élèves et 4 adultes accompagnateurs. Des négociations sont en cours entre l'état et la SNCF afin de bénéficier de tarifications spécifiques au départ des gares TGV. Les écoles et les établissements scolaires sont invités à prendre dès que possible l'attache des collectivités territoriales pour envisager des possibilités de financement, en

	<p>pour une réactivation des savoirs [...]</p> <p><u>EDD : éducation au développement durable</u></p> <p>- Continuité du tri sélectif redynamisé l'an dernier, actions de sensibilisation à l'école → à partir du spectacle « le sacre de l'or bleu » en octobre (incitation à préserver l'eau) → un spectacle le 24/11 « one, two, trie » de la Com Com pour les CE2</p> <p>- Programme Watty : première intervention en novembre/3 puis sortie (économies eau et énergies)</p> <p>-Semaine du goût interclasses et festive sur les 15 derniers jours de la période 1 «récoltes au jardin de l'école (+ nettoyage), et au verger puis transformations et cuisine de produits en classe, découvertes sensorielles variées.</p> <p>- Programme en lien avec les ENS/la nature : « les arbres » (GS/CP et CP/CE1), « les oiseaux » en CE1/CE2→premières interventions réalisées en novembre et sorties prévues sur ENS en juin.</p> <p>- St-Nicolas 7/12</p> <p>- Animations sportives et ateliers avec l'USEP : « boules » en septembre pour les CP/CE1 et CE1/CE2», « objets roulants » (GS/CP) et « cirque » (CE) en novembre.</p> <p>Formation des CE1/CE2 à être autonomes pour animer des ateliers sportifs pour d'autres élèves</p> <p>Livret de suivi des JO pour les CE</p> <p>Initiation « ping/pong » prêt de matériel (CE)+ tournoi.</p> <p>- développer le goût de la lecture : fréquenter le bibliobus (5 fois/an) et la médiathèque de Dieulouard 2 fois/an : première animation mi décembre, prêts et abonnements, renouvellement BCD</p> <p>-Cycle Natation pour les 3 classes, le matin : mardi et vendredi du 21/11 au 15/12.</p>	<p>particulier celles labellisées « Terres de Jeux ».</p>
--	---	---

12/ Conseil école/collège

L'école de Loisy se situe sur 2 secteurs de collèges (Pont à Mousson pour les élèves domiciliés à Alton, Dieulouard pour les autres villages du RPI).

Mme Vanson représentera l'école de Loisy pour le CEC du secteur de Dieulouard le 21/11/23 ; Mme Muller représentera l'école de Loisy pour le CEC du secteur de Pont à Mousson le 20/11/23.

Le collège de Dieulouard invite les élèves de Cm2 des écoles de secteur pour une visite. La présence de Mme Muller au CEC ainsi que la prise de contact effectuée avec Mme Curina, professeure de lettres référente 6^{ème} au collège de Pont à Mousson, peuvent laisser présager que la demande de visite au collège Marquette pourra être

acceptée cette année.

13/ NEFLE

Notre Ecole Faisons La Ensemble. Les enseignantes de l'école de Loisy se concertent sur la possibilité de faire un dossier NEFLE pour un projet collectif concernant l'amélioration du bien-être des élèves dans les espaces extérieurs de l'école. Les écoles pour lesquels le projet nécessite un soutien financier peuvent bénéficier d'un accompagnement dédié dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique. L'élaboration des projets n'étant pas contrainte par un calendrier, ce soutien peut être sollicité à tout moment : il peut être ponctuel ou pluriannuel en fonction de la nature du projet.

Les enseignantes de l'école de Bezaumont ont réfléchi à un plan d'amélioration de l'espace et des jeux de la cour qu'elles testent et mettent en œuvre en partie depuis la rentrée afin d'assurer le meilleur climat scolaire possible. Elles sont dans l'attente de réalisations des marquages attenants en lien avec le RPI/les parents d'élèves (Voir fiche action du projet d'école « améliorer l'environnement scolaire » de notre école). Ce projet « cour » pourrait être élargi avec différents autres aménagements améliorant le bien être (bancs, cabanons, préau, terrain...) en mettant en place un dossier « Nefle » qui permettrait d'avoir des moyens supplémentaires. Celui-ci nécessiterait alors une concertation plus approfondie avec Commune et RPI.

14/ Travaux

Merci au RPI et aux 3 municipalités qui avancent sur nos demandes. Les travaux encore à réaliser dans les 3 écoles sont sur les listes en pièce jointe.

Demande d'achat de 24 chaises pour la classe de CE1/CE2.

15/ Questions recensées par les parents élus

Mme Vanson demande aux représentants de parents d'élèves de formuler des questions précises.

- Harcèlement : jeu de la virgule : les équipes sont vigilantes.
- Cantine de Loisy : climat compliqué à la cantine de Loisy. Première analyse : enfants dissipés ? Certains agents manquent de vocabulaire et manquent de formation pour adopter la bonne posture vis-à-vis des enfants. La société met à disposition des personnels pour différentes actions sans formation (pas de BAFA).

Mme Moutet assistante au RPI intervient pour canaliser certains enfants. Eventualité de recruter un animateur supplémentaire pour chaque cantine. Passage en dispositif jeunesse et sport. Des élèves agités.

- Répartition des élèves : la constitution des classes et la répartition des élèves dans celles-ci relèvent de la prérogative des directrices et du conseil des maîtres. Après consultation des conseils des maîtres, réunion des directrices et avis consultatif pris auprès de notre IEN de circonscription, les directrices des trois écoles valident une répartition adaptée aux effectifs actuels au regard du nombre de classes. Les directrices s'appuient sur la demande nationale d'allègement des effectifs des classes de GS, CP et CE1 pour une meilleure acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire et compter). La constitution de cours doubles s'impose souvent pour éviter des écarts trop importants d'une classe à l'autre. (classe de 11 CE2 et une de 32 CM1 par exemple). Le choix de la mise en place de cours doubles peut aussi être justifié pour des raisons pédagogiques telles que le développement de l'autonomie et une meilleure implication individuelle des élèves.

La répartition des cohortes entre deux écoles puis en interne dans chaque école se fait conformément aux critères validés antérieurement en conseil d'école : 1) lieu d'habitation 2) réunion de fratrie 3) critère pédagogique qui peut prévaloir à l'initiative des enseignantes.

- Représentants d'élèves : les délégués de classes sont élus pour chaque classe au collège et au lycée. Nos écoles sont de petites structures où il est aisé de communiquer, quelle serait la finalité?

- L'éducation à la sexualité : [Code de l'éducation - Article L.312-16](#)

« Une **information et une éducation à la sexualité** sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins **trois séances annuelles** et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une **vision égalitaire** des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du **respect** dû au corps humain. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de [l'article L. 2212-4](#) du code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à [l'article 9](#) du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la santé peuvent également y être associés. »

A l'école élémentaire, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Au regard des programmes d'enseignement (Sciences et EMC), plusieurs thématiques constituent un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;

- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) → CM2
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ; → CM2
- la reproduction des êtres vivants ; → CM2
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles.

- Séances de piscine GS : Quand les GS peuvent aller à la piscine, c'est recommandé. Il n'y a plus aucun créneau disponible cette année et nous ne pouvons pas non plus les ajouter à ceux de Bezaumont au regard du taux d'encadrement. La nouvelle directrice se montrera réactive pour la rentrée prochaine.

- Cotisations scolaires : cf. budget

- Fournitures scolaires : besoins différents, utilisation différente. S'il y a des soucis, se manifester auprès de l'école.

- Goûter à l'école d'Atton : https://media.eduscol.education.fr/file/Action_sanitaire_et_sociale/36/4/note-collation-25-03-04_116364.pdf

La collation matinale à l'école [...] n'est ni systématique ni obligatoire. Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. Cependant, compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles qui peuvent entraîner des contraintes diverses, il peut être envisagé de proposer aux élèves une collation dès leur arrivée à l'école maternelle ou élémentaire et, dans tous les cas, au minimum deux heures avant le déjeuner. [...] Les boissons ou aliments proposés aux élèves doivent permettre une offre alimentaire diversifiée favorisant une liberté de choix, en privilégiant l'eau, les purs jus de fruits, le lait ou les produits laitiers demi écrémés, le pain, les céréales non sucrées, en évitant les produits à forte densité énergétique riches en sucre et matières grasses (biscuits, céréales sucrées, viennoiseries, sodas...). Ce moment de collation proposera, chaque fois que possible, des dégustations de fruits qui peuvent également intervenir lors du déjeuner ou du goûter.

Point à rediscuter avec l'école d'Atton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 28.

La secrétaire de séance

Mme Munich

La présidente de séance

Mme Vanson

Demande de travaux pour l'école de Loisy

Conseil d'école du 14/11/23

Urgent :

- Réparation du portail : le système d'ouverture à distance de la porte d'entrée ne fonctionne pas
- Réparation durable du chauffage de l'ancien bâtiment ;
- Installer un panneau d'affichage à l'entrée de l'école
- Lasurer/consolider les bancs de la cour (reclouer certains endroits notamment les accoudoirs) ;
- Remettre en place la plaque de faux plafond des toilettes adultes qui s'était effondrée
- Fenêtres du haut de la classe de Cm1 et Ce2 défectueuses (oscillo-battants) ; (elles ont été condamnées depuis quelques années en attendant d'être réparées) ;
- Le linoléum de la classe de Cm2 gondole et se fissure par endroit ;
- Les rebords de fenêtres de la classe de Cm2 sont à repeindre ;
- Peinture et antirouille sur l'encadrement des portes des toilettes du nouveau bâtiment ;
- Remettre une pierre pour consolider le mur du fond de la cour ;
- Un revêtement en alu se détériore dans le coin du nouveau bâtiment et pourrait s'avérer dangereux.
- Nettoyage des plaques translucides du préau entre les deux bâtiments (elles sont recouvertes de mousse) ;
- Refaire la peinture (au moins la partie basse) dans le couloir de l'ancien bâtiment + rebords de fenêtres nouveau bâtiment
- Nettoyer correctement le préau
- Entretien des espaces verts : nettoyage de la cour en août et octobre (feuilles, bordures), tonte du terrain derrière l'école pour la pré-rentrée de septembre et régulièrement, taille du tilleul, salage de la cour.
- Les stores électriques de la classe de CM2 sont fragiles

Informatique :

- Goulottes pour les connectiques ENI
- Formation VEYON + veyon sur les ordinateurs enseignantes
- Réparation des Netbooks défectueux
- Adaptateur HDMI/HDMI
- Retirer l'ordinateur dans la classe de Ce2

Demande de travaux pour l'école d'ATTON

Conseil d'école du 14/11/23

Concernant la sécurité

- Problème de fermeture du portail et système de sonnette à revoir
- Nouveaux sifflets plus audibles nécessaire pour le plan PPMS intrusion
- Prévoir des téléphones dans la classe des moyens/grands
- Ménage à effectuer beaucoup plus soigneusement et de façon approfondie
- Réapprovisionnement de la pharmacie en pansements, compresses, sérum physiologique, désinfectant.

Travaux à faire :

- Prévoir la mise en place de 3 ordinateurs plus récents dans chaque classe avec accès internet
- Vérification des ordinateurs dans les classes et réparation
- Vérification des chasses d'eau et des robinets des différentes toilettes (détartrage)
- Changer les néons qui clignotent
- Vérifier les toilettes (chasse d'eau qui fuit...) réapprovisionnement des différents papiers
- Budgéter la peinture de certaines salles et prévoir le lessivage des murs et des portes (couloir/ salle de classe) et les plinthes
- Vérifier les vélos et regonfler les ballons
- Revisser les jeux dans la salle de jeux
- Installer une étagère dans la classe des petits, fixer un tableau classe des PS et des Ms
- Enlever la grosse structure présente dans la salle de classe des PS/MS.
- Désencombrer l'école (tri à effectuer) et enlèvement de la grosse armoire dans l'entrée de l'école
- Faire venir un serrurier car de nombreuses clés sont manquantes depuis cette rentrée 2023 (le panneau d'affichage, le portail, la porte de sortie extérieure en cas d'une alerte attentat/intrusion)
- Marquage au sol à rafraîchir
- Bancs dans la cour de l'école à réparer
- Deux fuites d'eau sont présentes (une près de la porte du bureau et une autre dans la salle de jeu de motricité de l'école), à réparer et vérifier la toiture.
- Deux portes intérieures de l'école posent problème (se bloquent).

Demande de travaux pour l'école de BEZAUMONT

Conseil d'école du 14/11/23

A) Travaux liés à la sécurité :

- Prévoir une armoire à clé pour les papiers de direction dans la salle commune (lien Duer,+ pas de pièce réservée)
 - Remettre en état l'interphone (lien PPMS, Vigipirate) (**un interphone visuel est prévu mais non livré, cf. CE du 21/03/23**)
 - 1 jeu de clés en plus accroché à côté d'une porte (le passe, une clé portail et une clé d'entrée enseignant école en plus) très utile quand remplacement, exercice d'évacuation...
 - Bien demander de remplir le registre sécurité école à vue bureau direction lors des visites sécurité qui ont souvent lieu hors temps scolaire : il existe un registre ancien et un neuf à l'école (un autre en mairie, un autre au RPI) : besoin de clarification sur quoi/qui/ quand/où remplir ? --> **remis au RPI pour tri l'an dernier, quand reviendra-t-il à l'école ?**
 - Hygiène : nettoyage de fond non suffisant, toiles d'araignée nombreuses à enlever
 - Capteur(s) CO2 (non bruyant) préconisés
 - Lumière WC garçon qui ne fonctionne pas depuis nov. 2021, trouver une solution à ce problème électrique
 - Retracer les points de distanciation /repère 1m dans la cour, tracé selon plan cour
 - La fenêtre coulissante 2 de la classe de CE1/CE2 ne se verrouille plus, celle des toilettes garçons est défectueuse
 - Poignée de la classe de CP/CE1 qui remue (verrouillage et fermeture difficile) et celle de l'entrée "enseignants" tombe régulièrement
 - Difficulté à fermer à clé la porte d'évacuation d'urgence, à ouvrir le portail de la cour par moment (toutes les clés et toutes les enseignantes : nous ouvrons par l'extérieur)
 - Pas de verrouillage possible de la cave
 - Déchets entrée et cave : le DUER prévoit que la cave soit débarrassée complètement de tout son contenu hors d'usage, notamment tables ou chaises cassées.
 - fibre à relier**
 - Enlever les vieilles lampes néons inutiles de la classe de CE1/CE2 : celles au-dessus de l'ancien tableau
 - Dans la salle des maîtres, une plaque du plafond est à remettre
 - Ajouter des prises pour branchement directe (valise ordi + copieur...) salle des maîtres et de réunion, ainsi qu'à côté du bureau de la classe de CE1 (2 prises)
 - Continuer à éviter les chutes (et salissures), permettre l'EPS dans la cour par un entretien régulier de la cour et des escaliers, des trottoirs vers les entrées écoles ou salle des fêtes : feuilles, neige, verglas, herbe, ...
 - Un rondin des barrières cour s'est fendu, des rondins tournent (risque blessure élèves)
 - Le banc élève autour de l'arbre est à reclipser (risque blessure élèves) : à réparer, cassé au 22/11/23 Le banc enseignant n'est plus stable.
 - La poignée d'un des cabanons de jardin est cassée, les portes ferment difficilement ou ne ferme plus, la tôle se tord et s'abîme, les cabanons ne sont pas étanches et le matériel s'abîme
 - La rambarde métallique de l'accès handicapé se dessoude (risque blessures)
 - Besoin de plus de terre sur les espaces naturels (grosses pierres sorties des gravats : dangers)_
 - 24 chaises pour CE1/CE2 à remplacer
- **projet NEFLe pour la cour ?**

B) Autres travaux ou demandes

- Prévoir un rideau pour la porte d'accès handicapée du hall (protection de la chaleur/du froid)
- A côté bureau classe CE1 : changer de sens le petit tableau d'affichage
- Changer 4 plaques du plafond de la classe maternelle (fuite appartement) et les plaques du plafond du couloir en allant vers les WC
- Demandes numériques H. Boffy (une souris sans fil...)
- Stockage des vieilles tables dans un endroit où elles ne s'abîment pas (cabanons de cour trop humides)
- Fixer les casiers achetés sous les tables jaunes qui n'en n'ont pas

C) En lien avec la fiche action du projet d'école :

« écocitoyenneté, embellissement et réaménagement de la cour. »

- Nettoyer ou repeindre les murs (intérieur : papiers blancs des classes, extérieur : le crépis est sale), remettre en état le mur classe CP/CE1 et classe CE1/CE2
- Mettre la séparation prévue entre le jardinet école et l'espace cour de jeux : haie
- Mettre un support fixé au mur pour sac poubelle jaune dans la cour (ou poubelle en dur sur roues jaune)
- Permettre la continuité du tri sélectif : 4 poubelles jaunes en dur de la com com pour l'école : sacs jaunes et informations pour le respect du tri à la femme de ménage, déchets de nourriture de la cantine recyclés dans le composteur de l'école si possible après le repas
- Solutions pour herbe dans la cour (à la place de terre très salissante et déchets dangereux de vieux gravats) et préserver de l'ombre pour l'été avec les arbres ?
- Peindre le sol conformément au plan établi et testé pour la cour : espaces cour repensés (Aide bon climat scolaire) : le RPI a dit qu'il payerait la peinture, il reste à trouver la date et la main d'œuvre_